



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 19 août 2026

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N°09/2026

CSVJ SA – Mise en conformité sécurité incendie de la salle omnisports

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Lors de la visite effectuée le 9 février 2026 par M. Patrick EBNER du cabinet MP Ingénieurs Conseils SA (RAQ), de nombreuses non-conformités aux prescriptions de protection incendie ont été constatées. En effet, les plans de mise à l'enquête relatifs à la construction du Centre Sportif et les plans d'exécution comportaient des différences majeures notamment au niveau des sorties de secours. Après examen des plans, il est apparu qu'une sortie de secours prévue au niveau du Rez inférieur, n'avait pas été construite.

Au niveau de la salle omnisports triple, d'un point de vue réglementaire, la capacité maximale de la salle de sport située au Rez inférieur serait fixée à 50 personnes. Son utilisation serait limitée au seul tronçon droit afin de garantir une distance d'évacuation de 35 mètres.

Toutefois, au regard de la hauteur libre de la salle et de la possibilité d'utiliser la galerie comme seconde issue de secours, il pourrait être envisagé, à titre provisoire, une capacité maximale portée à 75 personnes simultanément, réparties sur l'ensemble de la salle omnisport, soit 25 personnes par module.

Il a donc été décidé de mener un audit des mesures de protection incendie existantes, avec proposition de mise en sécurité des bâtiments Omnisports, Patinoire et Piscine.

Dans le même temps et avec la collaboration du cabinet MP Ingénieurs Conseils SA, il a été décidé de faire appel à un architecte afin de pouvoir, dans les meilleurs délais, évaluer la faisabilité et le montant des travaux à engager pour permettre de restituer à la salle omnisports sa pleine capacité d'accueil.

2. Travaux nécessaires

Afin de pouvoir redonner à la salle omnisports sa pleine capacité d'accueil tout en respectant la réglementation en termes de sécurité et d'incendie, il est nécessaire d'ouvrir trois sorties de secours en façade du bâtiment, de procéder à des travaux de compartimentage coupe-feux ainsi qu'à la modification des portes pour les sorties de secours. Cela permettra dans un premier temps de pouvoir fixer la jauge à 300 personnes. En effet, la grande majorité (80 à 90 %) des activités sportives ne dépassent pas ce nombre de personnes. Les autres manifestations se déroulant dans cette salle ne sont que très rarement du domaine sportif (lotos, banquets, assemblées, promotions). La priorité sera donnée dans un premier temps à l'utilisation sportive de cette salle, la vocation première n'étant pas les activités annexes.

De ce fait, la première étape des travaux va permettre d'augmenter la jauge à 300 personnes. Si aucune autre solution n'était trouvée pour accueillir les autres manifestations, des travaux complémentaires seraient effectués dans une seconde étape, permettant ainsi de retrouver une jauge à 800 personnes. Ces travaux feront l'objet d'un autre préavis qui comprendra potentiellement, également des adaptations réglementaires en termes de sécurité incendie ainsi qu'au niveau de la mise en application de la nouvelle Loi sur l'énergie vaudoise qui entre en force au 1^{er} janvier 2027. A noter que les travaux de la première étape seront dimensionnés afin de répondre au prérequis d'une potentielle augmentation jusqu'à 800 personnes, la plus-value étant marginale. Pour en revenir aux travaux pour arriver à 800 personnes, des compartimentages bien plus conséquents seraient nécessaires en plus d'adaptations des exutoires de fumées et autres ajustements, soit des coûts très conséquents.

Cette approche nous semble prudente et respectueuse de la fréquentation et de l'utilisation de notre salle omnisports. De la même façon, il a été anticipé la mise à l'enquête des différentes modifications à effectuer afin de pouvoir prendre de l'avance tout en respectant les procédures cantonales (enquête CAMAC). Cela permet également de débiter les travaux dans les meilleurs délais afin de stabiliser cette situation d'accueil inconfortable et ainsi redonner aux personnes et structures qui fréquentent notre salle une sécurité accrue et des options de pratiques optimisées. Ces travaux ne changent pas la mise en sécurité des personnes à mobilité réduite (PMR) car la salle dispose déjà d'une sortie de secours au niveau du Rez inférieur en lien direct avec le tiers n°3 de la salle.

Les prestations du cabinet d'architecture sont les suivantes :

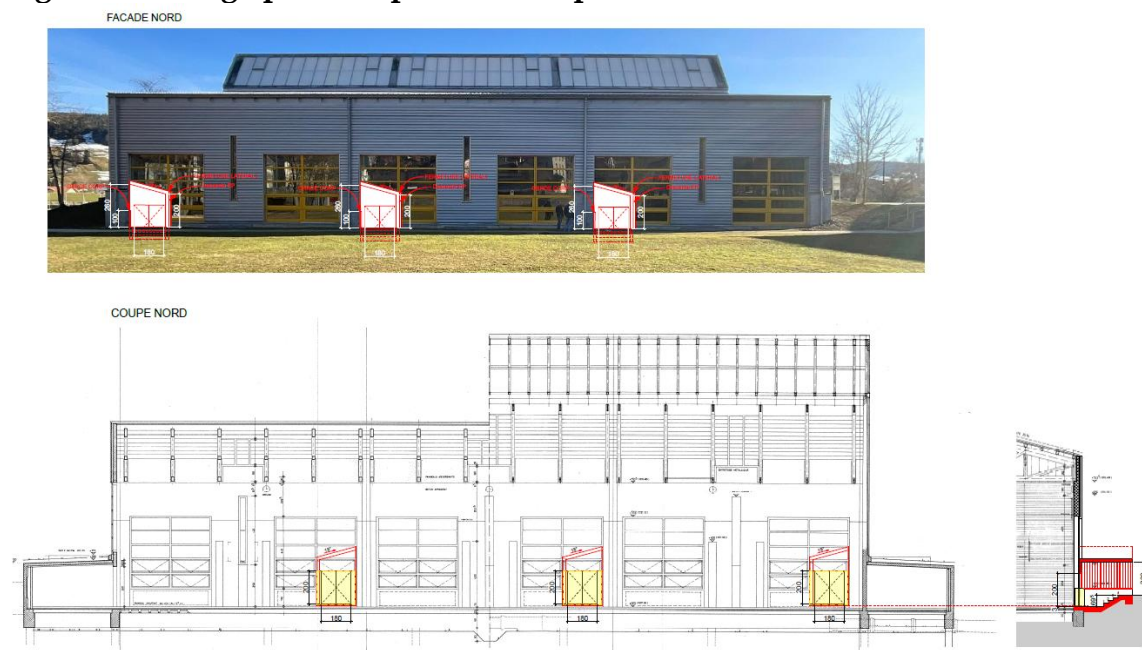
1. intégration des trois ouvertures en façade ;
2. adaptation des plans existants ;
3. élaboration du plan de mise à l'enquête ;
4. coupe ponctuelle si nécessaire ;
5. coordination ponctuelle avec l'expert feu ;
6. constitution et dépôt du dossier de demande de permis de construire.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- installation de chantier pour l'ensemble des travaux : CHF 5'500.00 ;
- divers travaux estimés nets : CHF 95'000.00 ;
 - travaux de génie-civil, dégagement de la façade, terrassement, gestion des terres, remblayage, évacuation et taxes ;
 - coffrage, ferrailage, bétonnage des nouveaux escaliers de sortie ;
 - sciage des nouvelles portes dans la façade ;
- serrurerie avant-toit : CHF 25'000.00 ;
- travaux d'étanchéité : CHF 16'500.00 ;
- ingénieur : CHF 8'500.00 ;
- portes (pose et fourniture) : CHF 48'500.00 ;
- peinture : CHF 13'500.00 ;
- éclairage : CHF 8'000.00 ;
- portes coupe-feu salle Orbe : CHF 20'000.00 ;
- compartimentage coupe-feu salle Orbe : CHF 40'000.00 ;
- porte coupe-feu local onduleur (Rez supérieur) : CHF 2'500.00 ;
- compartimentage coupe-feu local technique (Rez inférieur) : CHF 6'000.00 ;
- compartimentage coupe-feu local nettoyage (Rez inférieur) : CHF 5'500.00.

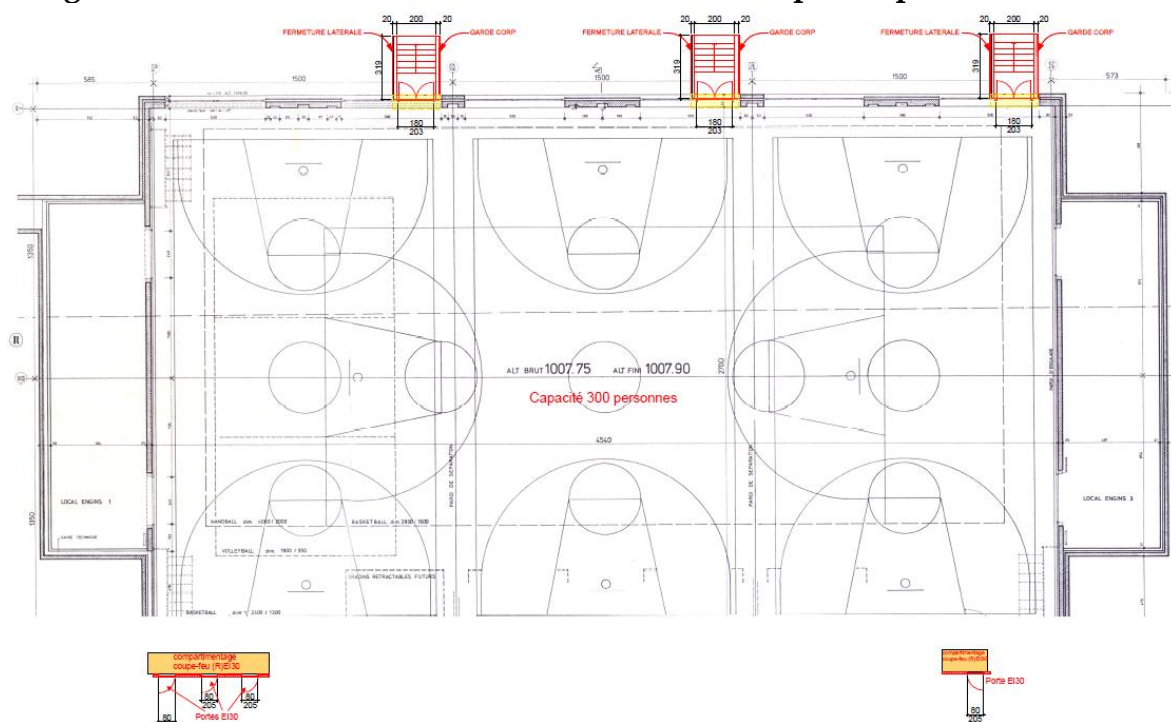
Comme le montre la photo-montage ci-dessous, trois sorties de secours de 180 cm seront ouvertes en façade du côté skatepark. Cette dimension permettrait à terme de pouvoir assurer la sécurité de 800 personnes sans autre modification. Le surcoût de la taille de ces portes pour 300 personnes (120 cm) est d'env. 15%. Le plan d'exécution se trouve sous l'image 2 ci-dessous.

Image 1 – Montage photo et plans de coupe



Source : Vega Architectures Sàrl

Image 2 – Plan des sorties de secours de la salle omnisport triple

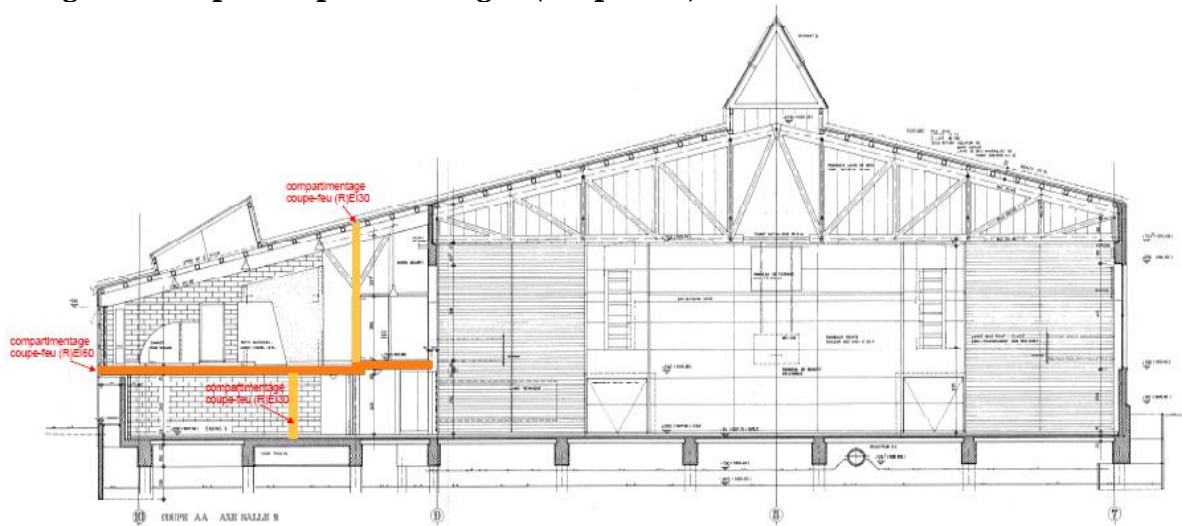


Source : Vega Architectures Sàrl

Au Rez inférieur, il faut au demeurant compartimenter certains secteurs. Pour cela, il est nécessaire d'installer des portes coupe-feu EI30 sur différents locaux : deux locaux techniques ainsi que le local nettoyages. Au Rez supérieur (galerie), il est également nécessaire d'effectuer des compartimentages pour les éléments suivants :

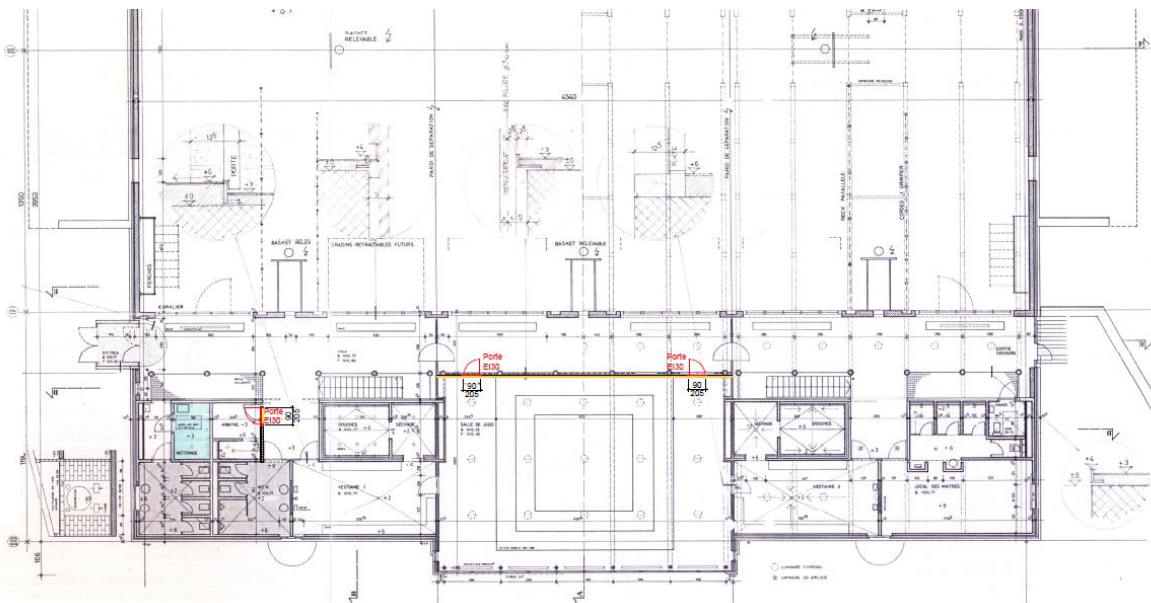
- mur de la salle de l'Orbe (cours collectifs) et installation de deux portes coupe-feu EI30 ;
- local des onduleurs des panneaux solaires avec l'installation d'une porte coupe-feu EI30.

Image 3 – Coupe compartimentages (coupe-feu)



Source : Vega Architectures Sàrl

Image 4 – Plan de compartimentage (coupe-feu) du Rez supérieur



Source : Vega Architectures Sàrl

3. Mesures organisationnelles et planification des travaux

Les personnes à mobilité réduite (PMR) devront utiliser l'actuelle sortie de secours qui se trouve au niveau du couloir des vestiaires, côté terrain multisports, avec la garantie d'un passage en tout temps de minimum 1.60 m. De ce fait, les organisateurs seront avisés qu'ils devront installer ce public à proximité immédiate de cette sortie de secours, les trois nouvelles n'étant pas PMR compatibles, pour ainsi, assurer la largeur de passage en tout temps dans la circulation intérieure.

En plus de ces travaux et comme cité en préambule, un audit portant sur d'autres bâtiments du CSVJ va être mené simultanément. Un règlement a été envoyé à toutes les structures qui organisent des événements dans l'ensemble de ces locaux, afin de respecter les règles AEAI en vigueur. Toute activité doit être accompagnée de mesures organisationnelles. Ainsi, à l'avenir, chaque locataire des locaux aura une fiche complète de ce qui lui incombe pour pouvoir accueillir le nombre de personnes envisagées. Faute de respect de ces directives d'exploitation, l'intégralité de la responsabilité du CSVJ SA et des autorités communales est ainsi écartée.

Au niveau de la planification des travaux, il est envisagé de les effectuer durant les vacances scolaires automnales 2026, ceci pour impacter au minimum les écoles et activités des sociétés locales.

4. Finances

Ce préavis génère une charge supplémentaire de fonctionnement non inscrite au budget 2026, résultant de la différence entre le prélèvement effectué sur fonds de réserve 9282.18 Centre Sportif Travaux et le coût total des travaux, pour un montant estimé à CHF 80'000.00.

Tableau 1 – Coûts du projet

Coûts d'investissement	
Honoraires MP Conseils, Architecte	CHF 22'400.00
Travaux envisagés	CHF 294'500.00
Frais de mise à l'enquête	CHF 6'000.00
Divers et imprévus	CHF 28'626.40
TOTAL HT	CHF 351'526.40
TVA 8.1%	CHF 28'473.60
TOTAL TTC	CHF 380'000.00

Ces travaux sont a priori éligibles à une subvention de la Fondation « Fonds du sport vaudois » (FFSV) dont le dernier taux communiqué de 20% est applicable à l'ensemble des travaux. De plus, des discussions sont en cours avec l'ECA pour une éventuelle aide. Ces sommes, si le Conseil de fondation de la FFSV ainsi que l'ECA les octroi, seront mises en déduction du montant global demandé.

Le CSVJ SA faisant partie de notre patrimoine financier, il n'y a pas lieu d'y appliquer un amortissement selon les nouvelles normes imposées par MCH2.

L'endettement net au 31.07.2026 est de CHF 9'074'162.00.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

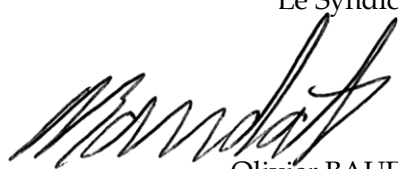
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 09/2026,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. accorde un crédit de CHF 380'000.00 (trois cent huitante mille francs) à la Municipalité pour la mise en conformité sécurité et incendie du CSVJ SA ;
2. autorise la Municipalité à prélever la somme de CHF 300'000.00 (trois cent mille francs) dans le fonds de réserve 9282.18 Centre Sportif Travaux ;
3. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 380'000.00 (trois cent huitante mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic  Le Secrétaire 

Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 5 octobre 2026

Délégués municipaux : - Mme Isabelle PIGUET, Municipale
- Mme Carole DUBOIS, Municipale
Autres délégués : - Mme Carole VOUTAZ, Présidente du Conseil d'Administration CSVJ SA
- M. François VICTOR, Directeur du CSVJ SA
- Mme Raquel VEGA, Architecte chez Vega Architectures Sàrl
Annexe : - Règlement d'utilisation de la salle omnisports